

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE VENDREDI 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal le vendredi 10 juillet 2020 à 12 heures 30, sous la présidence de Monsieur Xavier **PINTAT**, Maire.

**PRÉSIDENT** : Xavier **PINTAT**, Maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Thierry **DUBOUILH**, Chantal **LESCORCE**, Claude **MARTIN**, Ghyslaine **CUNY**, Agnès **BERGE**, Danielle **BERTHOMIER**, Jacques **BIBES**, Hervé **BLANC**, July **DESCROIX**, Jean-Luc **DIEU**, Élodie **MARTIN**, Bernard **PASQUET**, Bruce **QUERMENT**,

**EXCUSÉES** : Daniel **MILLIET**, Vincent **RAYNAUD**, Jean-Michel **BERGES**, Sylvie **BERTHELEMY**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**, Catherine **THOMPSON**, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier **PINTAT**, Bernard **LOMBRAIL**, Chantal **LESCORCE**, Evelyne **MOULIN**, Marie-Dominique **DUBOURG**, et Thierry **DUBOUILH**,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jean-Michel **BERGES**

### I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Hervé **BLANC** est désigné secrétaire de séance.

### II - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a fixé au vendredi 10 juillet 2020 la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, en vue du renouvellement des mandats des sénateurs prévu le dimanche 27 septembre 2020.

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, le nombre de délégués titulaires et délégués suppléants pour la Commune de Soulac-sur-Mer est fixé respectivement à 7 (pour les titulaires) et 4 (pour les suppléants).

L'élection a lieu sans débat, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin a lieu à bulletin secret, étant précisé que l'élection des délégués et suppléants a lieu sur la même liste.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a des délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Enfin, les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Au préalable, il convient de procéder à la constitution du bureau électoral qui doit comprendre, outre le Maire, Président, les deux membres les plus âgés, et les deux membres les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin.

Le secrétaire de séance assure la rédaction du procès-verbal mais ne prend pas part aux délibérations du bureau électoral.

Le bureau ayant été constitué, le Maire constate qu'une seule liste a été déposée avant l'ouverture du scrutin, la liste « Soulac Passionnément ! » dont un exemplaire est annexé au procès-verbal.

Il est procédé ensuite à l'élection dont les résultats sont les suivants :

▪ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pris part au vote :	0
▪ Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	23
▪ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
▪ Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
▪ Nombre de suffrages exprimés :	23

La liste « Soulac Passionnément ! » obtient donc 23 voix.

Ont été proclamés élus (cf. feuille de proclamation annexée au procès-verbal) :

- M. Xavier **PINTAT**, Titulaire
- Mme Evelyne **MOULIN**, Titulaire
- M. Bernard **LOMBRAIL**, Titulaire
- Mme Marie-Dominique **DUBOURG**, Titulaire
- M. Daniel **MILLIET**, Titulaire
- Mme Ghyslaine **CUNY**, Titulaire
- M. Thierry **DUBOUILH**, Titulaire
- Mme Chantal **LESCORCE**, Suppléant
- M. Claude **MARTIN**, Suppléant
- Mme Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**, Suppléant
- M. Vincent **RAYNAUD**, Suppléant.

### III- QUESTIONS DIVERSES

#### A - C.C.A.S. : ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération n° 2020-02-03 du 8 juin 2020 portant désignation des délégués auprès des organismes extérieurs, le Conseil Municipal avait procédé, notamment, à la désignation des membres élus de Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Par lettre du 30 juin dernier, la Sous-Préfecture nous a précisé que l'élection des membres de Conseil d'Administration doit faire l'objet d'une délibération spécifique faisant apparaître les modalités et les résultats du scrutin, et qu'il convenait de ce fait de procéder au retrait partiel de la délibération du 8 juin 2020 susvisée pour la partie concernant l'élection des membres du C.C.A.S.

Il est proposé par conséquent au Conseil Municipal de procéder :

- D'une part, à l'élection des 8 membres élus du Conseil d'Administration du C.C.A.S., étant précisé qu'en application des dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et que le scrutin est secret,
- Et d'autre part, au retrait partiel de la délibération n° 2020-02-03 du 8 juin 2020, pour la partie concernant l'élection des membres du C.C.A.S.

Avant l'ouverture du scrutin le Maire constate qu'une seule liste a été déposée (annexée au procès-verbal).

Il est proposé ensuite à l'élection :

▪ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pris part au vote :	0
▪ Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	23
▪ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
▪ Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
▪ Nombre de suffrages exprimés :	23

La liste présentée obtient donc 23 voix.

Ont été proclamés élus :

- Bernard **LOMBRAIL**
- Evelyne **MOULIN**
- Ghyslaine **CUNY**
- Claude **MARTIN**
- Agnès **BERGE**
- Danielle **BERTHOMIER**
- Elodie **MARTIN**
- Bernard **PASQUET**

À l'issue de l'élection, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du retrait partiel de la délibération n° 2020-02-03 du 8 juin 2020, pour la partie concernant l'élection des membres du C.C.A.S.

☪

La séance est levée à 12 heures 52 minutes